

PREFET DU MORBIHAN

Vannes, le 28 juin 2019

Le Préfet du Morbihan

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département

Direction
Départementale de la
Protection des Populations
Morbihan

**Service Santé et Protection
Animales**

Sous Produits Animaux

Objet : Équarrissage – autorisation d'enfouissement suite à la canicule

La société d'équarrissage qui collecte et traite les cadavres d'animaux en Bretagne est, depuis deux jours, en situation de saturation sur toute la région et particulièrement en Morbihan, suite aux mortalités qui ont été nombreuses, notamment en élevages de volailles avec les fortes températures de ces derniers jours ;

De plus, l'état des cadavres ramassés entraîne des allongements de temps de traitement à l'équarrissage. Bien que les usines de traitement proches (Plouvara en Côte d'Armor et Benêt en Vendée) aient été sollicitées, le retour à la normale n'est pas annoncé avant la semaine prochaine.

En conséquence, si des éleveurs vous contactent ce week-end, je vous remercie de bien vouloir les inviter à patienter jusqu'au retour à la normale, tout en leur rappelant les précautions à mettre en œuvre afin de limiter les nuisances : stocker les cadavres à l'ombre, le plus loin possible des habitations et des points d'eau, fermer les bacs et/ou bien couvrir les cadavres (bâches...)

Toutefois, en cas de nécessité absolue (risque sanitaire, nuisance extrême), et après analyse de la situation sur place par un agent de la commune, un enfouissement pourra être autorisé après accord de la DDPP (appeler au 06 24 93 03 52). Nous vous transmettrons alors les instructions techniques, le modèle d'arrêté municipal à prendre ainsi que le certificat d'enfouissement indiquant précisément le lieu d'enfouissement choisi, à renvoyer à la DDPP dès que possible.

J'attire votre attention sur l'interdiction absolue d'enfouissement des ruminants, qui doivent être testés pour l'ESB.

Je vous remercie par avance de votre attention et de votre concours.

Le Préfet,

Pour le préfet, par délégation
la sous-préfète, Directrice de cabinet,

Véronique SOLERE

**Horaires d'ouverture et
accueil téléphonique**

du lundi au jeudi :
9h à 12h00 et 14h à 17h00
vendredi :

9h à 12h00 et 14h à 16h00

Adresse :
32 boulevard de la Résistance -CS92526
56019 Vannes Cedex

Téléphone :
02 97 63 29 45

Télécopie :
02 97 40 57 83

Courriel :
ddpp@morbihan.gouv.fr

Accueil consommateurs
Téléphone : 39 39